

SEDIF et Veolia signent le nouveau contrat de concession

Dossier de la rédaction de H2o
March 2024

Le 16 mars, le Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF) et Veolia ont signé le contrat de concession relatif à la gestion du service public de l'eau potable en Île-de-France pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2036.

La signature fait suite à la décision des élus du SEDIF réunis le 25 janvier dernier en comité extraordinaire à l'usine de Choisy-le-Roi (Val-de-Marne), décision seulement suspendue le temps des recours introduits par Suez. Pour rappel, la validité du processus d'attribution a été affirmée par le Tribunal administratif de Paris le 29 novembre 2023 avant d'être confirmée le 2 février dernier par le Conseil d'État. À l'issue d'un second référé précontractuel, Suez a une nouvelle fois abouti le 14 mars par le Tribunal administratif.